

Nalines, 13 november 2018

De drone, het volgende wapen in de strijd tegen kabeldiefstallen in België?

De 1^e geautoriseerde nachtvlucht met drone « buiten zichtbaar bereik » in België

Le gestionnaire des infrastructures ferroviaires a obtenu une dérogation afin de mener à bien, ce mardi 13 novembre en soirée, le premier vol d'un drone « hors vue » et de nuit sur le territoire belge. L'objectif de ce test, réalisé avec un matériel éprouvé à l'étranger, est de démontrer que cette technologie, sûre et efficace, est également applicable chez nous. A condition de faire évoluer la législation.

Une technologie éprouvée, notamment en France

Il pèse une quinzaine de kilos pour une envergure de 3,3m et, à raison d'une vitesse de croisière de 50km/h, son rayon d'action atteint les 30 kilomètres. Ce drone, développé et mis en œuvre par la société « Delair », a déjà fait ses preuves à l'étranger. Depuis plusieurs années, il est ainsi utilisé en France dans le cadre de missions de surveillance de diverses infrastructures, notamment ferroviaires.

Soucieuse de renforcer l'arsenal de lutte contre les vols de câbles (dont le nombre connaît une très forte recrudescence depuis mi-2018) Infrabel a pris contact avec la Direction Générale du Transport Aérien (DGTA). Elle a ainsi obtenu l'autorisation de réaliser un premier test sur le territoire belge : le vol de nuit d'un drone et hors de la vue de son pilote.

Cet engin électrique, dont l'autonomie atteint 1h30, nécessite une zone de décollage dégagée de 100m x35m. Ensuite, il est principalement piloté par ordinateur grâce à des coordonnées GPS pré-encodées. A tout moment, et en particulier pour la phase d'atterrissage, un opérateur-pilote peut reprendre le contrôle manuel. Equipé de deux caméras, dont une de vision nocturne (thermique), un tel engin s'avère particulièrement efficace dans des missions de surveillance. Le vol réalisé ce mardi soir aux abords de la ligne 132 « Charleroi-Mariembourg », en présence d'une délégation de la Police fédérale des Chemins de fer, a permis de constater la facilité de déploiement et les garanties de sécurité offertes par ce matériel. Les experts d'Infrabel en sont plus que jamais persuadés : une surveillance aérienne à l'aide d'un tel drone constituerait une arme redoutable dans la lutte contre les vols de câbles.

Evolution nécessaire et attendue de la législation

En Belgique aujourd'hui, seules la Police, l'Armée ou encore la Protection civile peuvent déroger au cadre de l'Arrêté Royal qui régit l'utilisation d'un drone. Ainsi, le pilotage « hors vue » (procédure baptisée « BVLOS ») reste interdit. De même, la loi sur la vie privée ne permet pas, à l'heure actuelle, à Infrabel de mener des opérations de surveillance aérienne, en ce compris de son propre réseau, à l'aide de caméras mobiles.

Infrabel espère donc que le cadre légal pourra évoluer favorablement dans les prochains mois. Si une avancée est engrangée, le gestionnaire du réseau ferroviaire sera en mesure, en quelques mois seulement, de trouver un partenaire à même de déployer ces moyens de surveillance inédits en Belgique. A terme, l'objectif serait, de réaliser de 3 à 4 vols par mois en comptant sur l'appui au sol d'une équipe de la Police fédérale des Chemins de fer, prête à intervenir en cas de détection du moindre comportement suspect aux abords des voies.

2018, année la plus noire en matière de vols de câbles depuis 2012

Après une accalmie de plusieurs années, conséquence du lancement d'un Plan national d'action, le nombre de vols de câbles est reparti à la hausse au cours de l'été 2018. Ainsi, entre juin et octobre de cette année, pas moins de 225 vols ont été commis. Les auteurs ont principalement frappé sur la ligne Namur-Gembloux et dans la région de Liège, en ciblant le plus souvent la ligne à grande vitesse qui relie Louvain et la frontière allemande. Conséquence, au cours de cette période, Infrabel a enregistré quelque 18.130 minutes de retards cumulées sur tout le réseau ; soit 10h de retard chaque jour en moyenne ! Au total, depuis le début de cette année, 261 vols ont provoqué 45.693 minutes de retards.

L'arrestation d'une vingtaine de personnes, et le placement sous mandat d'arrêt de 8 auteurs présumés le 17 octobre dernier, n'a pas permis de mettre un terme à cette vague de vols inédite depuis l'année record en la matière qu'avait été 2012 (1362 faits).

Infrabel est la société anonyme de droit public responsable de la gestion, de l'entretien, du renouvellement et du développement du réseau ferroviaire belge. L'entreprise est également responsable de l'octroi des droits de passage aux opérateurs belges et étrangers. La structure particulière de l'actionnariat d'Infrabel garantit sa totale indépendance. Infrabel a été créée au 1^{er} janvier 2005 après la scission des Chemins de fer belges. L'entreprise emploie actuellement quelque 10.300 personnes et réalise un chiffre d'affaires d'environ 1,5 milliard d'euros (2017).